

VENDREDI 31 MARS 2023
HÔTEL DU DEPARTEMENT

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF
ET DE GESTION 2022**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION
MODIFICATIVE N°2 - 2023**

ALLOCUTION
DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Après une première Décision Modificative du Budget Primitif pour 2023 adoptée le 27 janvier dernier, portant sur le seul Bail Emphytéotique Administratif des casernes de gendarmerie, notre Assemblée est réunie ce jour pour voter les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2022, ainsi que le Budget supplémentaire et la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2023.

Conformément à notre calendrier de travail, notre prochaine réunion plénière ordinaire est prévue le 26 juin prochain, pour l'examen de ce qui sera donc la troisième Décision Modificative du Budget 2023.

Avant d'entrer dans les débats budgétaires et conformément à nos usages, je souhaite que notre Assemblée salue la mémoire et rende un hommage public à notre ancien collègue, Dominique GUERIN, Conseiller général du canton de Machault, décédé le 28 février dernier à quelques jours de son 81ème anniversaire.

Son premier mandat électif comme conseiller municipal de la commune de Pauvres a débuté en 1983, pour de nombreuses années. Son engagement public s'est ensuite manifesté au Conseil Général à partir de 1998, année où il a brigué la succession de Denis

DEFFORGES sur le canton de Machault. Il y a siégé ensuite sans discontinuer jusqu'en 2015, soit 17 années de mandat sur les bancs de notre Assemblée.

Fervent défenseur de la ruralité et de la vitalité de notre territoire, c'est dès 1967 qu'il s'était engagé au service de cette cause en tant que Président des Artisans ruraux ardennais, et la reconnaissance de la profession lui était acquise, puisqu'il a présidé pendant cinq ans la Fédération Nationale de l'Artisanat Rural, faisant ainsi honneur à nos Ardennes.

Je veux rappeler ici que son engagement portait aussi sur la formation des jeunes dans l'enseignement technique et qu'il avait à cœur de cultiver et de transmettre un certain nombre de valeurs liées au travail, à la vie rurale et à la famille.

Je peux témoigner, pour l'avoir côtoyé dans notre Assemblée à partir de 2001, de son engagement personnel au sein de notre instance, où il a présidé pendant de nombreuses années notre Commission des Affaires Economiques, et chacun sait combien cette fonction correspondait à son attachement au développement de l'activité et de l'emploi dans les Ardennes.

Je veux rappeler aussi le travail qu'il a accompli au service du Département dans la présidence de l'EDPAMS Jacques

SOURDILLE à partir de 2008, ainsi qu'à la Présidence de l'ADIL et de la RDTA.

Dominique GUERIN, à travers ses nombreux mandats professionnels et électifs, avait gagné une grande popularité et l'estime de tous pour la sincérité de ses engagements, au service de la population, du monde rural et plus particulièrement de l'Argonne Ardennaise, dont il avait aussi été Vice-Président. Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1993.

A toute sa famille, je veux dire que le Département tenait à marquer sa reconnaissance pour le travail que Dominique GUERIN a accompli au service du Département et des Ardennes. Il restera longtemps dans notre mémoire.

Au nom de l'Assemblée Départementale, de ses collègues et anciens collègues, et en mon nom personnel, j'adresse à son épouse et à tous ses proches, nos plus sincères condoléances et leur exprime notre profonde sympathie.

Je vous demande d'observer maintenant une minute de silence.

Je vous remercie.

* *
*
*

Le 12 décembre dernier, nous avons adopté le projet de Budget Primitif pour l'année 2023. Il répondait à trois objectifs principaux, à savoir : le maintien à un niveau constant de nos actions volontaires, le maintien de notre niveau d'investissements prioritairement sur nos routes et nos bâtiments à même hauteur qu'en 2022 et la volonté d'éviter une dégradation supplémentaire de l'épargne nette.

Le compte administratif de l'exercice 2022 présenté aujourd'hui, dont les résultats sont repris dans le projet de Budget Supplémentaire, enregistre un excédent global de 7 M€, qui représente seulement la moitié de celui observé en 2021. Compte tenu de l'excédent reporté de 2021 et des reports de crédits en investissement, le résultat à affecter en fonctionnement s'établit donc à 37 M€. Si ce montant peut paraître important, je vous rappelle qu'il correspond au total de nos engagements à l'égard des tiers au 1^{er} janvier, soit 37,2 M€.

Ces résultats combinés aux efforts constants de gestion que nous avons voulu et su mettre en œuvre depuis 2018 nous permettent de confirmer et même d'augmenter les prévisions d'investissement du Budget Primitif, en particulier sur nos routes et bâtiments, ainsi qu'un effort volontaire en soutien aux investissements dans les

établissements d'hébergement pour personnes âgées et d'accueil de l'enfance, pour un total de 4 M€.

Pour autant, et malgré des charges en constante augmentation, des compensations de l'Etat toujours insuffisantes et la disparition de toute ressource fiscale propre, ces investissements ne généreront pas d'endettement supplémentaire qui résulteraient d'emprunts nouveaux pour y faire face.

Au contraire, l'excédent constaté m'amène également à vous confirmer ma proposition de réduire de 6,9 M€ le montant du recours à l'emprunt prévu en 2023, en le ramenant à 21,8 M€, correspondant au remboursement du capital de la dette prévu cette année.

Je rappelle toutefois que notre encours de dette au 31 décembre 2022 s'établissait à 164,6 M€, après un désendettement cumulé de plus de 51 M€ depuis mon élection à la présidence, et représentait encore 597 €/habitant, sachant que la moyenne nationale est de 499 €/habitant, tous Départements confondus. De même, ces prévisions budgétaires pour 2023 ne doivent pas occulter le fait que les niveaux d'épargne de notre collectivité connaissent une dégradation marquée.

Contrairement à une opinion répandue dernièrement sur la situation financière plutôt favorable des Départements et même au commentaire sur notre propre situation émanant de Madame la Première Ministre dans sa réponse au Président du Sénat, fondée sur les chiffres de 2021, notre situation réelle ainsi que celle d'un certain nombre d'autres Départements, est préoccupante pour l'avenir.

Comme je l'ai rappelé à la Première Ministre, toutes les décisions prises par le Gouvernement en 2022 au titre du Ségur, de la loi Taquet, de la hausse du RSA, de la revalorisation du point d'indice et de la revalorisation des rémunérations de la catégorie C de la fonction publique ont pour nous un impact en année pleine de 14 M€, compensé par l'Etat à hauteur seulement de 2 M€.

Cette dégradation des budgets de fonctionnement ne s'arrêtera pas en 2023, puisque nous avons déjà eu la confirmation d'une hausse du RSA à compter de demain 1^{er} avril à hauteur de 1,6%, qui va représenter pour nous une dépense supplémentaire d'1 M€, à effectif constant de bénéficiaires de cette allocation. Et l'on peut s'attendre à d'autres décisions venant impacter les finances du Département, dans le contexte de forte inflation que nous connaissons aujourd'hui.

Notre prudence de gestion et la prévision de dépenses nouvelles à absorber permettront si nécessaire de faire face en cours

d'année à ce type de coûts supplémentaires liés à des mesures qui nous sont imposées, par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement, dont je vous propose d'ailleurs d'abonder ce crédit à hauteur de 4,7 M€ au présent Budget Supplémentaire.

Notre prudence nous amène aussi à prévoir des crédits en provisions pour couvrir tous risques à venir, pour un montant de 3,7 M€. En outre je vous propose de provisionner une somme de 3 M€, correspondant à une augmentation en 2024 de la participation du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, sous certaines conditions, concernant notamment le plan pluriannuel d'investissement et la résorption partielle des excédents de fonctionnement.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler à la Première Ministre, nos recettes au titre des DMTO ont atteint 26 M€ en 2022, année plutôt faste, mais représentent 95 €/habitant contre 600 €/habitant dans le département le plus richement doté. De même, la part des DMTO dans les recettes de fonctionnement représente 11% dans les Ardennes, alors qu'elle est de 37% dans le département le mieux placé.

Pour faire face à ces disparités considérables et réellement préoccupantes pour les départements à la fois les moins riches et les plus exposés aux difficultés socio-économiques, seule une meilleure

compensation des AIS combinée à une plus juste péréquation verticale et horizontale des ressources nous permettra d'envisager de contrer cet étranglement progressif sur les dépenses de fonctionnement. Cela nous permettrait aussi de conserver la capacité de faire face à des investissements indispensables d'équipement pour le moyen et le long terme, notamment sur les collèges et les infrastructures.

Et j'ajoute que cette année encore, nous avons su éviter de réduire les dépenses volontaires et les subventions aux associations, dans le domaine du sport et de la culture en particulier. Celles et ceux qui nous critiquaient il y a encore peu de temps sur nos mesures de rigueur se trouvent aujourd'hui contraints d'appliquer eux-mêmes des réductions significatives de leurs propres dispositifs.

Notre vision réaliste pour les Ardennes est plus que jamais affirmée et concrétisée dans tous nos projets et programmes d'investissement, qu'il s'agisse de nos routes, des collèges, de nos bâtiments publics, des équipements touristiques et des bases de loisirs, de notre intervention volontaire sur les EHPAD et établissements de l'enfance, le tout programmé avec un endettement supportable pour le futur et pour nos successeurs. Et cet effort d'investissement est encore accru au présent Budget Supplémentaire à hauteur de 21 M€, pour l'attractivité du département et au service des Ardennaises et des Ardennais d'aujourd'hui et de demain.

A tous ceux qui nous reprochent une absence de vision, je veux dire aujourd'hui que toute vision d'avenir suppose avant tout pragmatisme et rigueur absolue de gestion, comme nous l'avons démontré jusqu'à maintenant. Faute de quoi cette capacité de vision que s'attribuent certains ne serait en réalité faite que d'illusions, de chimères, de fantasmes, voire de mirages ou d'hallucinations.